

COMMUNE DE DOUALA 5E (BASSA) : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/CAD5/CSTADU/CIPM/202 1 DU 17/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DU POSTE AGRICOLE DE MASSOUMBOU, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5, DEPARTEMENT DU WOURI

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'investissement public 2020, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala Vème, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte du Ministère de la santé public, AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/CAD5/CSTADU/CIPM/2021 DU 17/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DU POSTE AGRICOLE DE MASSOUMBOU, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5, DEPARTEMENT DU WOURI.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- TRAVAUX PREPARATOIRES – ETUDES ;
- FONDATION ;
- MACONNERIE POUR SUPERSTRUCTURE ;
- CHARPENTE-COUVERTURE ;

- MENUISERIE BOIS ET METALLIQUES
- REVETEMENT ET PEINTURE ;
- ELECTRICITE
- PLOMBERIE ' SANITAIRE ;
- CARRELAGE ;
- VRD ;
- FOURNITURE MEUBLES DE BUREAU ET ORDINATEUR

3. Coût prévisionnel

Le cout prévisionnel de l'opération à l'issu des études préalables est de :23 000 000 (Vingt-trois millions) FCFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois mois (03 mois).

5. Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offre sont constitués en un lot.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux entreprises de droit Camerounais ou tout autre groupement impliquant des opérateurs économiques camerounais jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

7. Financement

Les travaux objets du présent appel d'offre sont financés par Budget d'Investissement Public 2021

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours aux heures ouvrables, au Service Technique de la Mairie de Douala 5 portes 115/117 de l'immeuble siège B.P : 10171 Douala Tel : 677 46 96 95 dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu tous les jours aux heures ouvrables au Service Technique de la Mairie de

Douala 5 Portes 115/117 de l'immeuble siège B.P : 10171 Douala
Tel : 677 46 96 95 dès publication du présent avis, contre
présentation d'une quittance de versement d'une somme non
remboursable de : 50 000 (Cinquante mille) francs CFA payable
à la Recette de la Commune d'Arrondissement de Douala 5ème.

10. Remise des offres

Présentation de l'Offre

Sous peine de rejet, les plis doivent être conformes aux
prescriptions du dossier d'appel d'offres(RPA0) Le
soumissionnaire doit produire son offre en 07 (Sept)
exemplaires dont un (01) original et six (06) copies.
Chaque offre doit être rédigée en français ou en anglais et
présentée en un pli unique contenant trois (03) sous plis (Un
pour le volume administratif, un pour le volume technique et
un pour le volume financier). Les plis et les sous-plis
doivent être fermés et scellés avec la composition et les
mentions tels que indiqués dans le RPA0.

Remise des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais devra parvenir
à la Mairie de Douala 5 au troisième étage de l'immeuble siège
au plus tard le 17/03/2021 à 12 heures. Les pièces
administratives requises devront être impérativement produites
en originaux ou copies certifiées conformes par toute autorité
compétente conformément aux stipulations du Règlement
Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront impérativement être en cours de validité à la
date de dépôt des offres. Les offres devront porter la mention
:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 002/ AONO/CAD5/CSTADU/CIPM/2021 DU 17/02/2021 POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DU POSTE AGRICOLE DE
MASSOUMBOU, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5, DEPARTEMENT DU WOURI
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établit par une banque de premier ordre agréée ou une des assurances agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. D'un montant de : 460 000 FCFA (Quatre cent soixante milles)

Il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du règlement particulier de l'appel d'offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces indiquées dans le Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps

L'ouverture des offres aura lieu le 17/03/2021 à 13 heures par

la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune Douala v dans la salle de réunions, à la porte 116 de l'immeuble siège

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

La lecture des éventuels rabais indiqués dans l'article 25.3 du RGAO est obligatoire, dans les mêmes formes que celles de la soumission financière et de tous les éléments cités.

Le soumissionnaire doit prendre toutes les dispositions utiles pour être valablement représenté aux séances d'ouverture, afin d'y défendre valablement son dossier et ses droits.

14. Critères d'évaluation

Evaluation des Offres

L'évaluation des offres se fera au triple plan Administratif, Technique et Financier selon des critères éliminatoires, et selon les critères essentiels suivant le système binaire (oui / non)

Critères éliminatoires :

- Absence d'une pièce dans le dossier administratif;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; substitution de pièces
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le DQE et le SDP (offre financière)
- Absence de la caution de soumission dans l'offre Administrative à l'ouverture
- Pièce Administratives non conformes ou non régularisées dans les 48 heures après le dépouillement.
- Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois dernières années
- Figurer dans le répertoire annuel des entreprises défaillantes établies par le MINMAP.
- Note technique inférieure à 6/8 de ces critères

14.2 critères essentiels :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Présentation de l'offre Oui/Non
- 2) La capacité financière et chiffre d'affaire Oui/Non
- 3) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 4) Le personnel d'encadrement Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels Oui/Non
- 6) note méthodologique (organisation planning d'approvisionnement, compréhension du projet) Oui/Non
- 7) Acceptation des conditions du marché CCAP et CCTP paraphés à toutes les pages et signé et daté à la dernière page.
- 8) Rapport de visite de site signé sur l'honneur plus photos en couleur Oui/Non

L'offre est validée après satisfaction de 6/8 au moins de ces critères.

Conditions d'évaluation financière

A l'issue de l'évaluation technique, les Offres financières des soumissionnaires qui n'ont pas été éliminées au cours de l'évaluation technique, seront évaluées financièrement.

Evaluation financière

L'évaluation de l'offre financière sera basée sur le montant corrigé de l'Offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et de l'ensemble des prescriptions y relatives.

15. Attribution

Au terme des différentes délibérations, l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme, administrativement, techniquement et financièrement évaluée la moins disant.

16. Durée de validité des offres

les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date de dépôt des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain de la Mairie de Douala 5ème. Porte 115/117 Tel : 677 46 96 95

DOUALA le 17 Février 2021

Le MAIRE

MFEUNGWANG Richard

[Télécharger le DAO](#)